



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 août 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010
30 août-3 septembre 2010, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur la session annuelle de 2010
(21 juin-2 juillet 2010, Genève)***

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement</i>	
II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice	3
III. Engagements de financement	7
IV. Évaluation	8
V. Rapport mondial sur le développement humain	9
VI. Programmes de pays et questions connexes	10
VII. Rapport du Bureau de la déontologie	10
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies	11
IX. Volontaires des Nations Unies	12
X. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	12
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	13
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	
XII. Audit et contrôle internes	14
XIII. Missions de visite	17

* Document présenté en retard en raison du travail d'analyse de données qu'il a fallu effectuer pour que l'information présentée au Conseil d'administration soit aussi actualisée que possible.



Débat consacré au FNUAP

XIV.	Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	18
XV.	Engagements de financement	23
XVI.	Programmes de pays et questions connexes	24
XVII.	Évaluation	26
XVIII.	Autres questions	28

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2010 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à Genève, du 21 juin au 2 juillet 2010.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.2 et Corr.1) ainsi que le rapport sur sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/15).
3. Le Conseil d'administration a adopté le calendrier établi pour ses futures sessions et décidé de tenir sa deuxième session ordinaire de 2010 du 30 août au 3 septembre 2010.
4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010 figurent dans le document DP/2010/34, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement

II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice

5. Dans sa déclaration d'ouverture, l'Administratrice a remercié le Président du Conseil d'administration pour sa direction avisée ainsi que les vice-présidents pour leur dévouement et leur appui. Elle a ensuite souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes et au Directeur du Bureau des partenariats. Elle a déclaré que le PNUD savait s'adapter et qu'il disposait d'atouts particuliers face aux enjeux de développement du XXI^e siècle et à la volonté des pays de programme d'accéder à d'autres niveaux de développement. Elle a souligné que, d'une manière générale, l'organisation continuerait de privilégier la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), comme le prévoit le Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013.
6. L'Administratrice a également présenté le Plan d'action, qui vise à améliorer la performance du PNUD et la mise en œuvre du plan stratégique. Elle a mis en lumière les sept principaux axes d'intervention, qui consistent à : faire du PNUD une organisation de savoir de tout premier ordre; évaluer et gérer en fonction des résultats; instaurer de nouveaux partenariats stratégiques; gérer la performance et renforcer les capacités du personnel; favoriser l'efficacité, notamment sur le plan interne, et réadapter les mesures d'incitation; promouvoir la communication stratégique; et assurer la coordination de l'action de développement que mène l'Organisation des Nations Unies dans les pays. Elle a évoqué, à cet égard, les groupes de pilotage établis à l'échelon des pays, des centres régionaux et des sièges, ainsi que les échanges récents consacrés au programme de changement et auxquels a participé le personnel dans le monde entier.

7. L'Administratrice a souligné que, compte tenu de la tendance à la baisse qui a caractérisé, en 2009 et 2010, les contributions financières versées au titre des ressources de base du PNUD, il convenait que le Conseil d'administration participe à la mobilisation de ressources plus prévisibles et dont le volume et la qualité permettent d'obtenir les résultats escomptés dans les pays de programme. Elle a relevé que le niveau élevé des contributions de 2009 (3,7 milliards de dollars) versées au titre des ressources autres que les ressources de base témoignait du fait que le PNUD était le partenaire de choix des donateurs. Elle a remercié les États Membres qui avaient déjà contribué, au titre de 2010, aux ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés, ainsi que ceux qui avaient annoncé des contributions pluriannuelles.

8. L'Administratrice a évoqué des résultats clefs et relaté des réalisations, des défis et des actions prioritaires touchant les six domaines de réalisation suivants énoncés dans le rapport annuel : la mise en évidence des résultats; le renforcement des capacités nationales; l'attention à la réduction de la pauvreté et aux OMD; les questions relatives à l'égalité des sexes; les dangers qui menacent l'environnement, tels que le changement climatique; la prévention des crises et le relèvement; et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elle a expliqué que, tout en ne figurant pas parmi les six domaines de réalisation recensés dans le rapport annuel, la contribution du PNUD à la gouvernance démocratique demeurerait une importante composante de l'action de l'organisation. Elle a également souligné l'importance de programmes transversaux tels que ceux portant sur la coopération Sud-Sud, l'égalité des sexes et l'appui que le PNUD fournit aux États pour les aider à répondre à leurs besoins de développement, à améliorer la planification nationale et l'affectation des crédits budgétaires et à promouvoir l'innovation nationale.

9. S'agissant des OMD, l'Administratrice a réitéré le message du PNUD selon lequel « les OMD peuvent être atteints » à l'échéance de 2015. Elle a appelé à un soutien politique accru par le biais d'une participation des États Membres, au plus haut niveau, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2010. Elle a évoqué des initiatives récentes relatives aux OMD, dont l'évaluation internationale dirigée par le PNUD et l'appui fourni à plus de 30 pays en vue de l'élaboration de rapports nationaux détaillés sur les OMD. Elle a mis en lumière des domaines communs d'intervention prioritaire, notamment : l'appui au développement piloté par les pays; la promotion d'une croissance économique sans exclusive; l'amélioration des perspectives pour les femmes et les filles; le renforcement des programmes de protection sociale et d'emploi; et le respect des engagements pris par la communauté internationale en matière d'aide publique au développement (APD). Elle a relevé à cet égard que, selon des projections de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la prestation de l'APD à l'échéance de la fin de 2018 enregistrerait un déficit de 38 % par rapport aux montants promis lors du Sommet du Groupe des Huit à Gleneagles. Elle a exprimé sa gratitude pour les orientations que lui a fournies le Conseil d'administration depuis sa prise de fonctions 14 mois auparavant et s'est dite confiante que le Conseil continuerait d'aider le PNUD à renforcer son impact en matière de développement et son rôle de chef de file des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

10. Dans leurs déclarations générales, les délégations ont redit que le PNUD devait continuer à accorder une attention particulière à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable. Elles se sont félicitées de la priorité accordée aux OMD et à l'intégration, dans les activités de développement, des mesures destinées à faire face au changement climatique. Des délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources ordinaires observée en 2009 et projetée pour 2010, en soulignant que le PNUD devait utiliser plus efficacement ses ressources et mieux faire connaître au public, aux donateurs et aux partenaires la valeur ajoutée de ses interventions. Soulignant que l'insuffisance des ressources ordinaires pourrait compromettre la cohérence des activités, plusieurs délégations ont exhorté le PNUD à envisager des mécanismes nouveaux et novateurs de financement. Constatant que l'Afrique n'atteindrait probablement pas les OMD à l'échéance de 2015, elles ont invité le PNUD à renforcer la visibilité du continent dans les instances, les échanges et les activités.

11. Les délégations ont salué le Plan d'action. Elles se sont félicitées du fait que, depuis l'entrée en fonctions de l'Administratrice, on se soit davantage employé à documenter les rapports, notamment le rapport annuel, ainsi que les résultats et les enseignements tirés intéressant le long terme. Elles ont demandé avec insistance que soit mieux démontrée la contribution du PNUD à l'obtention des résultats en matière de développement. Elles ont également préconisé que l'évaluation menée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, notamment l'évaluation décentralisée, soit davantage basée sur des faits. Une délégation a demandé que le rapport annuel intègre davantage les indicateurs de l'égalité des sexes.

12. Les délégations ont exprimé l'espoir que le sommet sur les OMD aboutisse à un plan d'action concret et à une meilleure cohésion des politiques, en mettant l'accent sur l'objectif 4 (réduction de la mortalité infantile) et l'objectif 5 (amélioration de la santé maternelle), dont la réalisation enregistre des retards. Elles se sont déclarées préoccupées par la perte de certains acquis du développement, due principalement à la crise économique mondiale, et ont relevé que le sommet pourrait jouer un rôle crucial en matière de mobilisation des ressources en élargissant le cercle des donateurs et en assurant une meilleure répartition des charges de l'APD. Elles ont estimé que le rapport du PNUD intitulé « À l'approche de l'échéance : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » et l'évaluation internationale dirigée par le PNUD constituaient une feuille de route et ont félicité le PNUD pour son rôle de chef de file.

13. Les délégations ont estimé que le renforcement des capacités constituait un moyen efficace et indispensable de promotion du transfert des connaissances et du développement durable dans les pays de programme. Elles ont salué les activités du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud et demandé qu'un appui accru soit apporté à cette structure qui assure, à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération « triangulaire » pour le développement. Elles ont suggéré le renforcement des centres d'excellence Sud-Sud existants et la mise en place de nouveaux centres aux échelons régional et interrégional. Les délégations ont redit que la coopération Sud-Sud devait servir de complément à la coopération Nord-Sud et non se substituer à elle. Afin que l'organisation puisse traduire dans les faits l'attention accrue qu'elle porte au renforcement des capacités, les délégations ont préconisé avec insistance la mobilisation de ressources humaines suffisantes en qualité et en quantité. Elles ont également demandé que les futurs rapports illustrent par des exemples plus diversifiés le rôle que joue le PNUD dans le renforcement des capacités.

14. Les délégations ont donné acte du soutien accru que le PNUD apporte à l'instauration de l'égalité des sexes, notamment dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes et du VIH/sida. Elles ont demandé avec insistance qu'une attention accrue soit portée à l'intégration de l'égalité des sexes, particulièrement dans le plus grand pays de programme – l'Afghanistan – et dans les programmes transversaux. Un certain nombre de délégations ont déclaré attendre de l'Administratrice, en sa qualité de Responsable du PNUD et de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, qu'elle contribue à la mise en place d'une nouvelle structure forte chargée de la question de l'égalité des sexes.

15. Les délégations ont salué les initiatives visant à renforcer le rôle de coordination du PNUD au sein du système des Nations Unies. Elles ont relevé que des progrès avaient été accomplis dans les pays pilotes du programme « Unis dans l'action ». Elles ont également redit que les pratiques anciennes n'étaient plus de mise et ont préconisé la création de mécanismes souples pour les pays qui lancent d'eux-mêmes l'initiative « Unis dans l'action », ainsi que l'intégration des pratiques optimales dans des domaines tels que les ressources humaines et l'établissement de rapports communs. Des délégations ont demandé que les Coordonnateurs résidents soient investis d'un niveau d'autorité qui corresponde aux responsabilités qu'ils assument, notamment en tant que Coordonnateurs de l'action humanitaire. On a également souligné la nécessité de dissocier la fonction de coordonnateur résident des Nations Unies de celle de directeur de pays du PNUD.

16. En conclusion, l'Administratrice a indiqué que, pour l'examen à mi-parcours de 2011, le PNUD prendrait en compte les observations formulées à la suite de la publication du rapport annuel de 2009 et continuerait à tenir des consultations officieuses avec le Conseil d'administration. Elle a remercié les délégations pour leurs observations constructives, intéressant notamment les questions suivantes : l'importance de la gestion des connaissances et de la diffusion des pratiques optimales; la place centrale des résultats; le renforcement des capacités et la prise en main nationale; l'affectation du personnel qu'il faut là où il le faut; la promotion de l'efficacité en vue d'optimiser l'utilisation des ressources; l'amélioration de la communication avec les États Membres; et le renforcement du rôle de coordination du PNUD. L'Administratrice a fait savoir que ces questions seraient prises en compte dans le Plan d'action.

17. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a décrit à grands traits l'appui que le PNUD apporte au renforcement des capacités, à l'instauration de l'égalité des sexes et à d'autres initiatives de consolidation de la paix qui visent à prévenir les crises violentes et les catastrophes naturelles et à y faire face. Le Ministre du plan de la République démocratique du Congo a décrit les progrès enregistrés dans son pays sur les plans politique et économique ainsi que les difficultés qui s'opposent à une croissance durable. Les délégations ont approuvé la perspective du pays et salué la démarche qu'il a adoptée pour le long terme en matière de développement.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/13 concernant le Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique – activités et résultats pour 2009, et a pris note du rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2009 (DP/2010/17/Add.1) ainsi que de l'Annexe statistique (DP/2010/17/Add.2).

III. Engagements de financement

19. L'Administratrice associée, qui a présenté le point de l'ordre du jour, a remercié les partenaires qui avaient déjà versé des contributions au titre des ressources ordinaires. Elle a réitéré l'engagement du PNUD à élargir le cercle des donateurs, à mieux démontrer sa pertinence et à mieux étayer ses résultats.

20. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur par intérim du Bureau des partenariats a récapitulé les traits saillants du budget du PNUD, en soulignant qu'en valeur nominale les ressources de base avaient diminué de 9 % par rapport à 2008, passant de 1,1 milliard de dollars à 1,01 milliard de dollars. Il a indiqué que les ressources de base reculeraient à 960 millions de dollars en 2010, loin de l'objectif de 1,4 milliard de dollars. Il a relevé cinq questions fondamentales auxquelles le Conseil d'administration devrait consacrer son attention : a) la nécessité de procéder à un rééquilibrage entre les ressources de base et les autres ressources; b) la question de la prévisibilité du financement; c) la dépendance excessive vis-à-vis d'une poignée de donateurs; d) les effets de la fluctuation des taux de change sur la projection des ressources de base; e) l'appui financier indispensable à la réalisation des objectifs du plan stratégique arrêtés par le Conseil d'administration. Il a cité les cinq principaux contributeurs aux ressources ordinaires, passé en revue l'état des contributions aux ressources de base et signalé que 4,7 milliards de dollars de contributions avaient été versés au titre des ressources autres que les ressources de base.

21. Les délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources ordinaires et ont fait observer qu'il incombait au Conseil d'administration de veiller à ce que ces ressources soient suffisantes et prévisibles. Elles se sont félicitées de l'engagement du PNUD à démontrer plus clairement ses résultats et son efficacité qui, ont-elles estimé, aideraient à mobiliser les ressources. Une délégation a déclaré qu'elle ne se satisfaisait pas entièrement de la gestion des projets et de la présentation des rapports du PNUD, en soulignant que la rigueur dont on ferait preuve dans l'établissement des rapports déterminerait la volonté de son gouvernement à mettre à disposition davantage de fonds.

22. Une délégation a sollicité des informations sur la préférence que les donateurs accordaient au financement annuel. Une autre délégation a salué le système du financement de base intégral adopté par la Belgique, en préconisant d'en faire un modèle pour les autres donateurs. Une autre délégation s'est demandé si la gestion des contributions aux ressources autres que les ressources de base était conforme aux objectifs du PNUD, particulièrement à l'échelon des pays.

23. L'Administratrice associée a souligné qu'il se produisait au sein de l'organisation une évolution culturelle, qui se traduisait déjà par des améliorations visibles en matière d'orientation, de résultats et d'établissement des rapports. Elle a salué les pratiques optimales touchant les mécanismes de financement et accueilli favorablement les suggestions visant à améliorer l'établissement des rapports axés sur les résultats.

24. L'Administrateur assistant adjoint a réaffirmé l'engagement du PNUD à améliorer l'établissement des rapports axés sur les résultats. Il a rappelé que les ressources autres que les ressources de base, utilisées pour financer les activités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les programmes de pays, sont souvent mobilisées à l'échelon des pays et approuvées par le Conseil d'administration. Il a souligné que ces ressources permettaient de pallier le manque de ressources ordinaires.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/14 concernant le rapport sur l'état des engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà.

IV. Évaluation

26. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté au Conseil d'administration le rapport sur l'évaluation (DP/2010/19) et le projet de plan de travail pour 2010-2011.

27. Des délégations ont souligné que l'évaluation décentralisée montrait des insuffisances et qu'il fallait renforcer les capacités de suivi et d'évaluation à l'échelon des pays. Elles ont préconisé la définition d'objectifs de programmes concrets, réalistes et mesurables qui, ont-elles déclaré, favoriseraient la communication des résultats. Des délégations ont posé la question de savoir si l'examen à mi-parcours pouvait faire ressortir les mesures prises par le PNUD pour réduire les objectifs de programme de manière à améliorer la gestion axée sur les résultats. Elles ont également demandé que l'on mette l'accent sur un nombre réduit de programmes à fort impact de manière à limiter la fragmentation actuelle des activités de pays. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la proportion élevée des recommandations d'audits internes concernant la gestion des projets et des programmes, telle qu'elle apparaît dans le rapport sur l'audit et les investigations (DP/2010/31).

Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de l'administration

28. L'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2010/20) a été présenté par le coauteur membre de l'équipe d'évaluation. L'Administrateur associé a fourni la réponse de l'Administration, en abordant des questions clefs et en soulignant les mesures prises pour améliorer la performance.

29. Des délégations ont relevé que l'évaluation variait en qualité et en précision selon les bureaux de pays, en faisant observer que ces différences sapaient la crédibilité du processus d'évaluation. Elles ont préconisé que l'on investisse dans les capacités de suivi et d'évaluation et qu'un système de responsabilisation et d'encouragements soit mis en place pour le personnel. Des délégations ont demandé que l'on fournisse davantage d'exemples de décentralisation de la fonction d'évaluation lors du prochain examen prévu pour 2013.

30. Des délégations ont recommandé que l'on rende obligatoire l'évaluation du programme d'un pays avant la planification d'un nouveau cycle de programme. Elles ont souligné la nécessité d'associer les pays partenaires et les experts régionaux au processus d'évaluation, en faisant observer que cette mesure favoriserait la prise en main nationale, le renforcement des capacités nationales et l'apprentissage à partir des résultats. Des délégations ont souligné à nouveau la nécessité de préserver l'indépendance du Bureau de l'évaluation afin de garantir le contrôle de la qualité et la transparence.

Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) et réponse de l'Administration

31. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation (DP/2010/22). L'Administrateur assistant et la Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a fourni la réponse de l'Administration au rapport d'évaluation (DP/2010/23).

32. Concernant le Centre régional de Bratislava, une délégation a demandé des précisions sur la manière dont le PNUD comptait établir une distinction claire entre la gestion de projets et la consultation, (DP/2010/23), dans la mesure où il fallait, pour le PNUD, définir le rôle d'un centre régional et celui d'un bureau régional, dans un contexte de recherche d'efficience et d'efficacité.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/15 concernant le rapport annuel sur l'évaluation et la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD. Il a pris note de l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2006-2010) (DP/2010/22) et de la réponse de l'Administration (DP/2010/23).

V. Rapport mondial sur le développement humain

34. En application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, la Directrice adjointe du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a rendu compte des consultations qui avaient eu lieu sur le thème du Rapport mondial de 2010, année du vingtième anniversaire du Rapport.

35. Des délégations ont recommandé la prudence quant à l'utilisation d'une terminologie et d'indices nouveaux, tels que l'indice de mesure de la pauvreté, qui n'avaient pas fait l'objet d'une définition universellement acceptée et pourraient ne pas être agréés par les États. Elles ont souligné la nécessité de veiller à l'impartialité politique et de prendre en compte, dans le système de classement, les contextes propres à certains pays et les chocs externes, tels que la crise alimentaire. Plusieurs délégations ont préconisé l'instauration de liens plus étroits entre le Rapport mondial sur le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement.

36. La Directrice adjointe a déclaré que le Rapport tenait compte de la crise vécue par les pays et que le Rapport de 2011 prendrait en compte les vulnérabilités nationales et le contexte culturel. Elle a passé en revue les sources de données et le processus de vérification et souligné que le rapport de cette année, davantage encore que les précédents, visait à stimuler le débat.

37. Le Conseil d'administration a pris note des dernières informations fournies sur les consultations relatives au Rapport mondial sur le développement humain (DP/2010/24).

VI. Programmes de pays et questions connexes

38. L'Administratrice associée a invité les délégations à commenter des projets de programmes de pays et de région.

39. Le Conseil d'administration a pris note de 11 programmes concernant les pays suivants et les a commentés : Azerbaïdjan, Bélarus, Cambodge, Chine, Géorgie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Pakistan, Serbie, Swaziland et Turquie. Un projet de programme régional (Europe et Communauté d'États indépendants) a été examiné.

40. Le Conseil d'administration a également pris note des premières prorogations d'un an des programmes des pays suivants – Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap Vert, Ghana, Kirghizistan, Mauritanie, Seychelles, Tchad, Ukraine et Viet Nam –, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays de la République-Unie de Tanzanie.

41. La première prorogation de deux ans des programmes de pays de la Namibie, du Népal et de la Sierra Leone et la deuxième prorogation d'une année du programme de pays du Zimbabwe ont été approuvées.

42. Des délégations ont demandé que le nouveau programme comporte plus d'analyses, d'enseignements tirés et d'améliorations et ont suggéré que des personnes de terrain soient invitées à témoigner de l'utilisation qu'ils avaient faite des enseignements tirés. Une délégation a souligné la nécessité d'intégrer systématiquement les questions relatives à l'égalité des sexes. Une autre délégation a suggéré un échange de pratiques optimales entre pays à revenu intermédiaire, qui permettrait de modifier le critère utilisé pour calculer le revenu par habitant de manière à agrandir le cercle des pays à revenu intermédiaire, et d'élargir la définition de la coopération « triangulaire » de manière à prendre en compte l'innovation et le potentiel de réplique.

43. Le Conseil d'administration a pris note des projets de programmes de pays et des prorogations de programmes et a adopté la décision 2010/25 sur la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

VII. Rapport du Bureau de la déontologie

44. La Directrice du Bureau de la déontologie a présenté le rapport sur les résultats et les réalisations de 2009, tandis que l'Administratrice associée a fourni la réponse de l'Administration.

45. Des délégations ont demandé que l'on s'attache à recueillir des informations de base permettant une mesure d'impact en 2011 et que l'on précise les dispositions prises pour combler les lacunes constatées dans les connaissances du personnel. Elles se sont déclarées préoccupées par le fait que le PNUD dépende de consultants extérieurs pour remédier au problème des compétences de son personnel.

46. La Directrice a fait observer que le PNUD procédait à une évaluation continue de la formation, sur les plans qualitatif et quantitatif, en intégrant des questions relatives à la déontologie dans les enquêtes du personnel et en observant des éléments tels que le nombre de sessions de formation et la participation du

personnel. Elle a ajouté que le personnel donnait ses avis sur le contenu et l'organisation de la formation dans le cadre d'ateliers présentiels, de sessions de formation en ligne et d'études de cas. Elle a confirmé que le PNUD procédait à la certification et à la formation du personnel de manière à réduire la dépendance vis-à-vis des consultants extérieurs.

47. L'Administratrice associée a réaffirmé la viabilité du Bureau et déclaré que l'Administration poursuivrait l'évaluation des besoins et des ressources disponibles.

48. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/16 concernant le rapport du Bureau de la déontologie sur les activités menées par le PNUD en 2009.

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

49. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, en saluant le fait que le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) se situe dans le peloton de tête des organismes bilatéraux et multilatéraux qui ont été évalués, en 2009, selon l'indice de notation de la performance des institutions de microfinance (Indice SmartAid) établi par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres. Le Secrétaire exécutif du FENU a résumé le rapport sur les résultats obtenus en 2009 (DP/2010/27).

50. Les délégations ont salué le développement des activités du FENU, qui traduit, à leurs yeux, la confiance des donateurs. Elles ont demandé que les futurs rapports comportent davantage d'analyses et de renseignements sur les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et l'impact des activités sur les groupes vulnérables. Elles ont préconisé avec insistance l'élargissement du cercle des donateurs du FENU. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le caractère mitigé des résultats obtenus en Afrique par rapport à la région Asie-Pacifique, notamment en ce qui concerne l'indicateur 2 (développement local), et ont demandé que l'on s'emploie à améliorer la situation plutôt qu'à lancer de nombreux autres projets. Une délégation a mis en garde contre l'expansion du FENU dans des domaines où d'autres organismes disposent de plus de compétences.

51. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations pour leurs observations et a demandé la mise à disposition d'un volume plus important de ressources non préaffectées. L'Administrateur associé a réaffirmé l'engagement pris vis-à-vis de tous les fonds et programmes liés au PNUD, dont le FENU, les Volontaires des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/17 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009.

IX. Volontaires des Nations Unies

53. En présentant ce point, l'Administratrice associée du PNUD a évoqué le souvenir de cinq Volontaires qui avaient perdu la vie en mission peu de temps auparavant. La Coordinatrice exécutive des VNU a rendu hommage à ces victimes et présenté le rapport (DP/2010/28).

54. Les délégations ont fait des observations concernant l'accent que l'organisation mettait sur, entre autres, le volontariat national, la diversification des modalités de volontariat, les nouvelles technologies, la coopération Sud-Sud et l'orientation des VNU vers les principaux domaines d'intervention du PNUD. Les délégations ont estimé que la prochaine célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires était une bonne occasion de faire avancer la cause du volontariat et des partenariats nationaux, d'établir des synergies avec l'Année européenne du volontariat, en 2011, et de promouvoir des activités propres à aider les apatrides. Les délégations ont fait part de leur préoccupation quant à la baisse soudaine des niveaux de financement entre l'exercice biennal 2008-2009 et l'exercice en cours, s'agissant en particulier du Fonds bénévole spécial.

55. Les délégations ont demandé que l'intégration de la question de l'égalité des sexes soit accélérée. Plusieurs délégations ont préconisé l'élaboration d'indicateurs plus mesurables et de rapports axés sur les résultats. Deux délégations ont recommandé l'emploi de volontaires internationaux sur leurs continents respectifs pour tirer parti des ressources humaines régionales et promouvoir la « régionalisation ».

56. Les organisations suivantes ont fait des observations sur les résultats et les partenariats des VNU : Département de l'appui aux missions de l'ONU, Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation météorologique mondiale, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix.

57. La Coordinatrice exécutive a réitéré l'importance accordée à la recherche internationale de la diversification des modalités de volontariat et à la gestion axée sur les résultats. Elle a dit partager les préoccupations des délégations quant aux faibles progrès enregistrés en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes, tout en notant que le dialogue récent avec les partenaires pour favoriser la reconnaissance de l'intérêt que présente le volontariat féminin. L'Administratrice associée a remercié la Coordinatrice exécutive et le Conseil d'administration.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/18 relative au rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies.

X. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

59. En présentant ce point, l'Administratrice associée du PNUD a évoqué la création prochaine d'une nouvelle entité des Nations Unies sur l'égalité des sexes et le partenariat. La Directrice exécutive d'UNIFEM, présentant le rapport, a passé en revue les progrès des activités et les résultats en matière de gestion.

60. Les délégations ont souligné qu'il importe d'assurer une transition sans accroc vers la nouvelle entité afin d'éviter les ratés dans l'exécution des programmes. Elles ont insisté sur le fait que « la nouvelle entité ne dégageait pas les autres entités des Nations Unies de leur obligation de produire des résultats en matière d'égalité des sexes et de coordination » et demandé la nomination dans les meilleurs délais à la tête de cette entité d'une personne ayant rang de secrétaire général adjoint afin que l'entité puisse être opérationnelle dès janvier 2011. Une délégation a rappelé l'obligation qui incombe à l'organisation au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

61. La Directrice exécutive a remercié les délégations et l'Administratrice associée du PNUD du soutien qu'elles ont apporté à la nouvelle entité d'UNIFEM sur l'égalité des sexes, surtout dans cette phase de transition. Elle a estimé que la fusion en une seule entité pourrait être perçue comme un bon exemple de réforme de l'ONU, en convenant qu'il ne devrait pas y avoir de hiatus dans les activités de programme pendant la transition. Elle a réaffirmé que l'accent mis sur les femmes et les filles handicapées devrait être approfondi dans la nouvelle entité.

62. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/19 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

63. Le Directeur exécutif a présenté le rapport annuel (DP/2010/30) et résumé l'évolution des activités en 2009. Étant donné la persistance des effets des difficultés rencontrées par l'organisation dans les années de vaches maigres, le Directeur exécutif a demandé qu'au cas où les médias feraient état d'éléments négatifs à propos de l'UNOPS, le Conseil contacte directement l'organisation pour obtenir des explications plus détaillées.

64. Les délégations ont félicité l'UNOPS d'avoir réussi la première reconstitution intégrale de sa réserve opérationnelle et à améliorer la transparence de l'organisation grâce à son site Web. Une délégation a demandé si les systèmes de gestion existants étaient suffisants pour gérer l'ambitieux programme d'activités énoncées dans le rapport. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNOPS à travailler davantage avec les équipes de pays des Nations Unies, dans un souci de cohérence et de coordination.

65. Les délégations se sont félicitées de l'action menée par l'organisation en Afrique, en y voyant un exemple de « meilleur rapport qualité-prix ». Elles ont instamment demandé à l'UNOPS de travailler davantage avec les débuts de société civile et de secteur privé. Une délégation a tout particulièrement remercié l'UNOPS pour son intervention en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Une autre délégation a ajouté son appui à la résolution du Conseil économique et social tendant à insérer le sigle UNOPS aux côtés de ceux du PNUD et du FNUAP dans l'appellation du Conseil d'administration, conformément à la demande formulée par ce dernier.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/20 relative au rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

XII. Audit et contrôle internes

67. En ouvrant le débat, le Président a informé le Conseil d'administration que la Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD et son homologue du FNUAP étaient présentes. Comme les délégations l'avaient demandé, un représentant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU était également présent.

PNUD

68. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur l'audit interne et les investigations pour 2009 (DP/2010/31). L'Administratrice associée a apporté la réponse de l'administration du PNUD. Ils ont été rejoints à la tribune par la Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD, qui a fait le point sur les activités du Bureau.

69. Les délégations se sont félicitées des résultats satisfaisants des audits et ont pris acte des améliorations enregistrées en matière de publication des rapports d'audit et de transparence accrue du processus de recrutement. Elles ont demandé des explications sur les différentes méthodes utilisées pour les évaluations des risques et sur les insuffisances de la gouvernance des fonctions informatiques. Elles ont fait état de leur préoccupation devant l'augmentation du volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations, sachant que le déroulement en temps voulu des investigations revêtait une importance capitale pour la prévention de la corruption et l'administration de la justice.

70. Plusieurs délégations se sont prononcées pour la divulgation des audits internes à des donateurs – tels que le Fonds mondial – et à des gouvernements dans les cas où ceux-ci sont la seule source de financement. Deux délégations se sont inquiétées des conséquences de la divulgation de manière générale sur la qualité de la fonction d'audit interne. Les délégations ont exprimé leur préoccupation devant les avis d'audit défavorables concernant les questions de recrutement pour la gestion et les finances des projets du PNUD, ainsi que leur sentiment de malaise devant la forte augmentation du nombre des plaintes faisant état d'irrégularités financières et de harcèlement sur le lieu de travail.

71. L'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et réaffirmé que des efforts étaient faits pour régler les problèmes dans les domaines qui suscitaient des préoccupations de manière répétée. Elle a confirmé que le Bureau pour l'Afrique avait appliqué toutes les recommandations résultant de l'avis d'audit défavorable dont il avait fait l'objet et que le Bureau de l'audit et des investigations procéderait à un nouvel audit en 2010. S'agissant de la divulgation des rapports d'audit interne aux grands donateurs, l'Administratrice associée a indiqué que le PNUD suivait les orientations fixées par le Conseil d'administration. Elle a assuré que l'administration se pencherait sur le problème du volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations.

72. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a expliqué que celui-ci adaptait ses méthodes d'évaluation des risques aux projets considérés afin de déterminer les mesures qualitatives et quantitatives pertinentes. La divulgation des rapports d'audit interne a des répercussions positives, par exemple en faisant que ces rapports soient plus lisibles et comparables aux fins de leur examen par le Conseil d'administration. Il s'est dit préoccupé quant à l'aptitude du Bureau à traiter rapidement les allégations qui lui étaient communiquées, vu l'augmentation de son volume de travail. Il a fait remarquer que l'augmentation du nombre d'allégations s'expliquait aussi par le fait que le personnel était plus au courant des modalités de signalement et que le PNUD encourageait à signaler les irrégularités.

73. La Présidente du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD s'est dite satisfaite du dispositif de contrôle interne. Elle a reconnu l'importance de la gouvernance informatique au regard de la gestion des risques et elle a instamment demandé au Bureau de l'audit et des investigations de ne pas perdre de son professionnalisme à cause du manque de ressources ou du recours à des arrangements ad hoc. S'agissant de l'application en temps voulu des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Comité continuera d'œuvrer dans le cadre de la structure générale de gestion du changement, par le biais de la formation du personnel, par exemple.

FNUAP

74. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a présenté le rapport relatif aux activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP pour 2009 (DP/FPA/2010/20). La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a apporté la réponse de l'administration.

75. Les délégations se sont félicitées de la franchise du rapport, en notant qu'il donnait à penser que la Division des services de contrôle interne bénéficiait d'une marge suffisante d'indépendance. Elles se sont aussi félicitées de la réponse d'audit du FNUAP et du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit du Fonds. Elles ont pris note des progrès enregistrés par le FNUAP en matière d'amélioration de la responsabilisation et ont apprécié les initiatives prises par le Fonds à cet égard. Les délégations ont instamment demandé au FNUAP de traiter les problèmes qui subsistaient au niveau des ressources humaines, de l'administration et des opérations et d'améliorer les contrôles de base en matière d'audit et de supervision. Elles se sont félicitées des améliorations apportées à l'audit de l'exécution nationale et ont instamment demandé au FNUAP de se pencher sur les problèmes qui subsistaient, notamment de continuer de prêter attention aux causes profondes de ces problèmes mis en relief dans le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit.

76. Certaines délégations ont estimé que le rapport de la Division des services de contrôle interne aurait été plus utile s'il contenait des recommandations sur les stratégies et les enjeux opérationnels, ce qui aurait aussi facilité d'autres réponses de l'administration. Elles ont recommandé de réagir rapidement aux plaintes faisant état de fraudes et de harcèlement. Elles ont exprimé leur préoccupation devant l'accroissement des risques au niveau des processus et des relations dont il était fait état dans le rapport de la Division. Elles ont exprimé leur accord avec le Comité consultatif à propos de l'accès sans entrave aux documents nécessaires de la Division et ont posé des questions sur la recommandation du Comité consultatif

relative à la définition d'un moyen de déterminer si les résultats escomptés de la réorganisation du Fonds ont été obtenus.

77. Les délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP de fournir des informations sur les causes profondes des vacances de poste récurrentes et sur la manière dont ces causes allaient être traitées. Elles ont instamment demandé aux deux organisations de veiller à ce qu'une suite soit rapidement donnée aux constatations d'audit qui n'étaient pas encore appliquées, en particulier celles qualifiées de hautement prioritaires.

78. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a remercié les délégations de leurs conseils. Elle a assuré au Conseil d'administration que l'administration du FNUAP était résolue à régler les questions soulevées. Le dispositif de contrôle interne au sein du Fonds venait d'être revu et mis à jour et était conforme aux normes du Comité et des organisations parrainant la Commission Treadway. Avec la mise en place d'un dispositif de contrôle interne pleinement conforme à ces normes, des améliorations seront perceptibles à tous les niveaux. La Directrice exécutive adjointe a signalé que le FNUAP avait nommé des directeurs des opérations dans tous les bureaux pour renforcer et soutenir les opérations du Fonds. En ce qui concerne l'exécution nationale, elle a souligné que le FNUAP avait investi des efforts considérables dans les questions relatives à cette modalité et au renforcement des capacités au niveau des pays. Certaines questions n'étaient certes toujours pas réglées mais il s'agissait de questions complexes dont le règlement prenait du temps. La Directrice exécutive adjointe a ajouté que le FNUAP examinerait ces questions plus avant, notamment au vu de l'expérience d'organisations sœurs qui recouraient davantage à l'exécution directe. Elle a ajouté que le FNUAP procéderait à une analyse des risques et étudierait les moyens de les réduire.

79. En ce qui concerne les vacances de poste, la Directrice exécutive adjointe a indiqué que le FNUAP était en train de régler la question et disposait de plusieurs mécanismes à cet effet, dont le recours à des fichiers pour accélérer la sélection de candidats remplissant les conditions requises. Elle a ajouté que le FNUAP ferait une publicité plus large aux vacances de poste et rechercherait du côté des organisations sœurs. Elle a fait remarquer qu'il existait une concurrence féroce pour attirer les bons candidats. En ce qui concerne la réorganisation du Fonds, le FNUAP s'était doté d'un dispositif de suivi des progrès et des résultats. Elle a assuré au Conseil d'administration que la Division des services de contrôle interne pouvait accéder sans aucune entrave à tous les documents nécessaires, sachant que, malheureusement, un bureau précis n'avait pas fourni les documents dont la Division avait besoin. En tout état de cause, ce refus de coopérer ne saurait être toléré et la question était en voie de règlement. La Directrice exécutive adjointe a souligné pour conclure que l'administration du FNUAP était fermement résolue à faire en sorte que suite soit donnée aux recommandations d'audit et totalement concentrée sur le règlement de cette question.

UNOPS

80. Le Chef du Bureau de l'audit interne a présenté les activités menées par l'UNOPS dans ce domaine en 2009. En faisant le point sur la responsabilisation, les recommandations d'audit et la gestion des risques, la Directrice exécutive adjointe a instamment préconisé que les rapports d'audit interne soient communiqués aux

donateurs dans des cas exceptionnels et que, par souci de transparence, les audits internes relatifs à la déontologie soient rendus publics.

81. Un certain nombre de délégations ont appuyé la demande de divulgation à des donateurs tels que les gouvernements et le Fonds mondial lorsque ces entités constituent la seule source de financement. Elles se sont félicitées des observations faites à ce sujet.

82. La Directrice exécutive adjointe a réaffirmé que les questions d'audit interne et externe retenaient l'attention de l'organisation, en soulignant que les services d'audit étaient l'un des deux seuls services de l'organisation qui ont vu en 2010 leur budget et leurs effectifs croître, le but étant de renforcer cette fonction.

Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

83. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de dialoguer avec le Conseil d'administration et a annoncé que les rapports sur le dernier exercice biennal pour les trois organisations seraient disponibles incessamment. Il a insisté sur l'importance de l'application des normes IPSAS et a noté que leur gestion et leur réussite seraient fonction de l'impulsion qui serait donnée à cet effet au sommet de la hiérarchie des trois organisations.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes.

XIII. Missions de visite

85. Le Président a demandé aux chefs et aux rapporteurs principaux des missions de visite au Rwanda et en République arabe syrienne de présenter leurs rapports et recommandations respectifs (DP/FPA/2010/CRP.1-E/ICEF/2010/CRP.12 et DP/2010/CRP.2-DP/FPA/2010/CRP.1).

86. Les États Membres participant à ces missions de visite ont remercié les Gouvernements rwandais et syrien, le PNUD, le FNUAP et les autres membres des équipes de pays des Nations Unies concernées, ainsi que les coordonnateurs résidents, de leur hospitalité et de l'accès à l'information qu'ils ont ménagé aux missions.

87. Les délégations ont réaffirmé l'intérêt des missions de visite pour mieux comprendre le travail accompli et les difficultés rencontrées par le PNUD et le FNUAP sur le terrain. Une délégation a noté que les rapports des missions de visite n'étaient pas des bilans, des évaluations ou des inspections portant sur les organisations ou sur le niveau de développement ou la situation politico-économique du pays visité. Une autre délégation a proposé d'adopter une méthode plus systématique de suivi des recommandations des missions de visite et d'envisager la mise en place d'un mécanisme de suivi.

88. Le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD-FNUAP a expliqué que, le rapport final des missions de visite étant adressé au bureau de pays concerné, toute suite donnée aux recommandations intervenait à ce niveau. Le Chef du Service du Conseil d'administration et des relations extérieures du FNUAP a ajouté que le

Conseil d'administration avait le droit d'incorporer les recommandations dans ses décisions.

89. Le Conseil d'administration a pris note des rapports des missions de visite au Rwanda et en République arabe syrienne.

Débat consacré au FNUAP

XIV. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

90. Dans sa déclaration (voir http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010_annual.html), la Directrice exécutive a insisté sur le fait que 2010 serait une année importante pour, entre autres, faire en sorte que les dirigeants mondiaux prennent des décisions et enclenche le mouvement en faveur du droit des femmes et des filles à vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et de la violence; promouvoir la santé et les droits des filles, mis en évidence par la Conférence sur le thème « Les femmes donnent la vie » et le Colloque sur les services de sage-femme; favoriser l'instauration de partenariats avec un large éventail d'acteurs, notamment pour faire face aux problèmes des mutilations/ablations génitales féminines et de la fistule obstétrique; soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; relancer la planification de la famille dans le cadre de la promotion de la santé et des droits en matière de procréation; étoffer le programme mondial relatif aux produits de santé procréative; donner la priorité à l'égalité des sexes et à la santé procréative et sexuelle dans la réponse au VIH et au sida, notamment en donnant aux jeunes les moyens de se protéger contre l'infection par le VIH; œuvrer auprès des parlementaires, des gouvernements et des militants à l'adoption de lois, de politiques et de programmes visant à mettre fin à la violence contre les femmes; renforcer l'intégration de la planification préalable et de l'intervention humanitaire à la programmation; soutenir la série de recensements de 2010; renforcer la gestion axée sur les résultats et le suivi et l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation; surmonter les difficultés de l'exécution nationale, notamment par le renforcement des capacités; et mettre en avant la responsabilisation et l'audit, notamment par la révision du dispositif de contrôle interne et le passage à l'adoption intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public.

91. La Directrice exécutive a fait, à l'intention du Conseil d'administration, le point sur l'état d'avancement de la réorganisation du Fonds. Elle a rendu compte de sa décision d'installer le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Istanbul (Turquie), en soulignant que le FNUAP avait appliqué un processus transparent prenant en compte les mêmes critères que ceux appliqués aux autres bureaux régionaux. Elle a informé le Conseil d'administration qu'une nouvelle difficulté avait été malheureusement rencontrée en ce qui concernait le Bureau régional pour les États arabes, le FNUAP n'étant pas parvenu à un accord définitif avec le Gouvernement égyptien. Elle a indiqué qu'elle informerait le Conseil d'administration dès qu'elle aurait pris une décision et qu'elle espérait finir d'installer le dernier bureau régional fin 2010 au plus tard (il convient de noter que l'accord de siège avec le Gouvernement égyptien a été finalement signé le 29 juillet 2010).

92. Dans le cadre de sa déclaration, la Directrice exécutive a présenté son rapport annuel DP/FPA/2010/17 (Part I), DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1) et DP/FPA/2010/17 (Part II). Elle s'est arrêtée plus longuement sur la participation et la contribution du Fonds à la réforme de l'ONU et à la cohérence à l'échelle du système, notamment dans le cadre de l'unité d'action de celui-ci. La Directrice exécutive s'est aussi arrêtée sur le prochain examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013, en y voyant l'occasion d'un repositionnement stratégique du Fonds. Elle a remercié tous ceux qui avaient versé des contributions au FNUAP, notamment les donateurs qui avaient accru leurs contributions, à savoir l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Chine, la Finlande et l'Italie. Elle a remercié les 10 plus gros donateurs, qui sont les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, les États-Unis d'Amérique, le Danemark, le Royaume-Uni, le Japon, la Finlande, l'Allemagne et l'Espagne. Elle a conclu sa déclaration par ces mots : « Tout au long de l'histoire, les femmes ont tout donné à leur famille, à leur communauté et à leur pays. C'est à présent au monde de donner aux femmes ».

93. Les délégations ont fait des observations sur la déclaration instructive et détaillée de la Directrice exécutive et sur ses talents de chef et de visionnaire. Elles l'ont félicitée pour le prix qui venait de lui être décerné en reconnaissance de sa « vie entière consacrée aux femmes ». Les délégations ont apprécié le rôle dirigeant joué par le FNUAP pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment dans les domaines de la population et du développement; de la santé sexuelle et procréative, y compris la prévention du VIH; et de l'égalité des sexes. Elles ont félicité le Fonds pour l'action qu'il menait en vue d'intensifier et de porter à une plus grande échelle la prévention du VIH et de relier l'intervention sur le VIH à la santé sexuelle et procréative. Le FNUAP a été également félicité pour son appui à la distribution de préservatifs féminins, et une délégation a posé des questions sur les moyens de susciter la demande de tels produits; l'amélioration de la distribution; et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité. Une autre délégation a demandé au Fonds d'exploiter les capacités de fabrication de produits de santé procréative dans les pays en développement.

94. Soulignant la nécessité de parvenir à une meilleure compréhension de la dynamique démographique et de ses liens réciproques avec le développement, les délégations ont encouragé le FNUAP à continuer de soutenir les activités de collecte, d'analyse et d'exploitation des données. Une délégation a insisté sur la nécessité d'un soutien durable du FNUAP au renforcement des capacités des organismes statistiques nationaux et elle a demandé au Fonds d'harmoniser ses données en étroite collaboration avec ces organismes. Le soutien accru du FNUAP à la coopération Sud-Sud a été apprécié.

95. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP de l'appui qu'il a apporté à leurs pays et régions respectifs et ont évoqué à cet égard diverses initiatives en matière de santé, dont, par exemple, le récent lancement en Sierra Leone de la section nationale de la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité infantile en Afrique (CARMMA). Le rôle du FNUAP dans les interventions humanitaires et les situations d'urgence a également fait l'objet d'éloges. Une délégation s'est enquis des répercussions de la structure actuelle du budget sur l'aptitude du FNUAP à engager et financer des interventions humanitaires. Cette délégation a souligné qu'il importait d'améliorer la capacité du Fonds de mener à bien une programmation qui n'exclut pas les handicapés, de plaider la cause des personnes handicapées et d'aider à la collecte de données sur ces personnes dans le cadre des recensements.

96. Les délégations ont félicité le Fonds de ses contributions à la promotion de l'unité d'action du système des Nations Unies dans les pays pilotes, en qualité d'intermédiaire, d'avocat déclaré d'une meilleure cohérence et de donneur d'exemple en matière de programmation conjointe. Elles ont demandé au FNUAP de continuer de jouer ce rôle dirigeant dans la réforme des Nations Unies. Une délégation a instamment demandé au FNUAP et au reste du système des Nations Unies d'appliquer pleinement l'accord « pare-feu » et de tenir le Conseil d'administration informé des progrès réalisés et/ou des difficultés rencontrées à cet égard. Les délégations ont approuvé la création de la nouvelle entité sur l'égalité des sexes et ont souhaité en savoir davantage sur l'accord entre le FNUAP et cette nouvelle entité.

97. Les délégations se sont félicitées du rapport annuel détaillé qui avait été présenté et ont pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013. Elles ont pris acte des améliorations apportées au rapport annuel et se sont félicitées d'y trouver une section sur les enseignements tirés pour chaque résultat. Elles ont fait remarquer que l'inclusion de points de référence et d'objectifs aux côtés des résultats de 2009 rendait le rapport informatif et agréable à lire. Elles ont demandé que les rapports futurs comportent un lien plus explicite entre les intrants du FNUAP, les produits réalisés et les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution nationale. Une analyse plus approfondie de la relation entre les activités et les produits, d'une part, et les résultats et les effets, de l'autre, a été demandée. Certaines délégations ont demandé que dans les rapports futurs, le FNUAP indique comment il compte régler les difficultés rencontrées. Certaines délégations ont insisté sur le fait que la publication des résultats ne relevait pas seulement d'une évaluation de la performance mais permettait aussi « de faire connaître les réussites au monde politique et aux contribuables ». Certaines délégations ont proposé que le Conseil d'administration envisage d'organiser lors de ses réunions futures des débats thématiques officiels et de réserver les déclarations de caractère général à la session annuelle.

98. Les délégations ont apprécié le point d'information sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours du plan stratégique actuel et ont demandé un complément d'information et de consultation à ce sujet. Elles ont instamment demandé au FNUAP de faire en sorte que cet examen soit une occasion de revoir le cadre de résultats en matière de développement, d'améliorer les objectifs et les produits et d'effectuer un repositionnement stratégique.

99. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'agir d'urgence pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et souligné que la mortalité maternelle et la santé et les droits en matière de procréation étaient des domaines d'intervention clefs pour le développement. Elles ont dit leur préoccupation devant le taux élevé de mortalité maternelle et le peu de progrès réalisé au regard de l'OMD 5 relative à l'amélioration de la santé maternelle. Elles ont réaffirmé que l'accès des femmes aux soins de santé augmentait leur productivité et aidait à réduire la mortalité maternelle et infantile. Des préoccupations ont été exprimées quant au manque de travailleurs de la santé et à leur répartition inégale (les pénuries en Afrique subsaharienne en particulier), qui compromettaient l'action des systèmes de santé dans les pays en développement. Une action urgente s'imposait en matière de planification de la famille pour améliorer l'éducation et la sensibilisation dans ce domaine et la disponibilité des services y relatifs. La délégation de la République islamique d'Iran a soulevé la

question d'un article affiché sur le site Web du FNUAP d'où il ressortait que la position de l'un des responsables du Fonds sur la famille n'était pas conforme au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

100. Les délégations ont estimé que si des ressources nouvelles, additionnelles et durables n'étaient pas fournies aux pays en développement, ceux-ci risquaient fort de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles espéraient que le FNUAP et les organisations membres du Partenariat H4, avec l'ONUSIDA, collaboreraient étroitement à la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général, relative au plan d'action conjoint pour la santé des femmes et des enfants. Le rôle dirigeant incontestable du Fonds en matière de promotion de la contribution des sages femmes à la santé maternelle a fait l'objet d'éloges. La délégation suédoise a déclaré avoir choisi l'OMD 5 comme priorité dans les préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD qui doit se tenir en septembre et qu'elle comptait allouer à son initiative spéciale un montant supplémentaire de 25 millions de couronnes suédoises.

101. Les délégations se sont félicitées de la collaboration que le FNUAP avait établie de longue date avec les parlementaires, ces derniers occupant une place centrale dans l'élaboration des politiques nationales sur la population et le développement. Le Fonds a été félicité de sa volonté d'attirer l'attention sur des problèmes émergents tels celui du vieillissement. On a aussi souligné qu'il était de plus en plus nécessaire de centrer davantage l'attention sur les jeunes, afin de pourvoir à leurs besoins multisectoriels et de se pencher sur le problème de la diminution des possibilités d'éducation et d'emploi qui leur étaient offertes.

102. De nombreuses délégations ont approuvé la décision du Fonds d'installer le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Istanbul (Turquie). La délégation turque a exprimé ses remerciements au FNUAP et a assuré le Conseil d'administration de sa volonté résolue de soutenir le FNUAP et de collaborer avec lui.

103. Considérant qu'il s'agissait de la dernière session annuelle pour la Directrice exécutive, le Président a saisi cette occasion pour rendre hommage à sa direction avisée, en relevant que dans des circonstances politiques très complexes en ce qui concernait le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, elle avait transformé le FNUAP en une force au service du développement, dotée de ressources accrues et du plus grand nombre de donateurs dans le système des Nations Unies. Le FNUAP est un partenaire respecté par les gouvernements et dignes de s'asseoir à la table des délibérations sur les politiques. Sous la houlette de la Directrice exécutive, y compris par la promotion de la dimension culturelle du développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement s'est fait plus largement accepter à l'échelle mondiale. Pour conclure, le Président a remercié la Directrice exécutive de son importante contribution au développement partout dans le monde.

104. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations appuyant l'action du FNUAP et de leurs paroles aimables à l'égard de sa propre personne. Elle s'est félicitée du retour du chef de la délégation des États-Unis d'Amérique et a dit apprécier le message fort de soutien qui avait été exprimé. Elle a remercié les délégations de leurs observations constructives concernant les améliorations à apporter à la structure et au contenu du rapport annuel et le prochain examen à mi-parcours du plan stratégique. Le FNUAP avait pris note des

propositions concernant le repositionnement du prochain plan stratégique et consulterait les membres du Conseil d'administration à ce sujet. Elle a signalé que le FNUAP comptait fournir des évaluations des programmes de pays lors de la soumission de nouveaux programmes au Conseil d'administration. Elle a réaffirmé l'engagement du Fonds en faveur de l'exécution nationale, en notant qu'il incombait conjointement au FNUAP et à ses partenaires nationaux de faire en sorte que cette modalité d'exécution fonctionne mieux. Elle a ajouté que les difficultés à cet égard pourraient être examinées par le Conseil d'administration dans le cadre des débats thématiques proposés par certaines délégations.

105. La Directrice exécutive a dit apprécier les observations positives et les marques de reconnaissance concernant la participation et la contribution du FNUAP à la réforme de l'ONU. Elle a souligné que le Fonds collaborerait avec l'entité sur l'égalité des sexes à titre de partenaire à part entière, sachant que chaque organisme devait néanmoins s'acquitter de son propre mandat, y compris en matière d'égalité des sexes. Le FNUAP concentrera son action sur l'égalité des sexes, la culture et les droits de l'homme dans leurs rapports avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle s'est appuyée sur l'action des organisations membres du H4, notamment sur l'accent mis sur les pays où la mortalité maternelle est la plus forte, le lien entre la mortalité maternelle et le VIH, la répartition du travail entre ces organisations et l'inclusion d'ONUSIDA.

106. La Directrice exécutive a remercié toutes les délégations qui avaient mis en exergue l'importance du travail accompli par le FNUAP pour aider à la réalisation des OMD, ainsi que la délégation suédoise pour avoir annoncé le financement de son initiative spéciale sur l'OMD 5. Elle s'est arrêtée sur le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle destiné à soutenir les investissements stratégiques; susciter une demande accrue; et pourvoir aux besoins en matière de contraception (y compris une offre de préservatifs féminins) par le biais du programme mondial sur la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative. Elle a réaffirmé l'engagement du FNUAP en faveur de la coopération Sud-Sud et évoqué le partenariat du Fonds avec le réseau « Partenaires dans le domaine de la population et du développement ». Elle a fait remarquer que le vieillissement représentait un domaine qui commençait à prendre de l'ampleur et que le FNUAP soutenait les activités de formation, d'élaboration des données et de recherche et travaillait en étroite collaboration avec d'autres partenaires pour le développement. Elle a apporté des précisions sur l'action du Fonds en faveur des personnes handicapées au niveau des pays comme au niveau mondial.

107. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations positives sur l'action du FNUAP relative aux recensements et autres activités de collecte des données et a relevé que le thème de l'Année mondiale de la population (2010) était « Des données au service du développement ». Elle a expliqué que pour sa publication phare, le rapport sur l'état de la population mondiale, le FNUAP utilisait les données fournies par la Division de la population et la Division de statistique de l'ONU et que ces données reposaient sur les statistiques nationales et étaient harmonisées conformément aux accords conclus par la Commission de statistique de l'ONU.

108. La Directrice exécutive a assuré à la délégation de la République islamique d'Iran et au Conseil d'administration que le FNUAP était toujours en conformité avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement et respectait ce programme. Elle a expliqué que l'article affiché sur les sites Web ne représentait pas la position du FNUAP ni celle du fonctionnaire concerné et n'était qu'une présentation erronée émanant d'une source extérieure au Fonds qui, de ce fait, serait retirée du site Web (l'article a été immédiatement retiré du site Web).

109. S'agissant des ressources, la Directrice exécutive a dit son accord avec les délégations qui avaient insisté sur l'importance de disposer de contributions de base accrues, versées dans les délais et prévisibles. Elle a remercié tous les pays qui avaient versé des contributions, notamment ceux qui avaient accru leurs contributions et/ou fait des annonces de contributions pluriannuelles. Elle a donné plus de précisions sur la régionalisation du Fonds, en notant que l'appui technique et l'appui aux programmes avaient été intégrés pour apporter une aide plus efficace aux bureaux de pays.

110. En ce qui concerne le processus envisagé pour le choix de son successeur, la Directrice exécutive a indiqué que le Secrétaire général adresserait aux missions permanentes une lettre sollicitant des candidatures à ce poste. Les candidatures seraient présentées par les gouvernements ou par les candidats eux-mêmes puis passeraient par la procédure officielle de recrutement concurrentiel, comportant notamment l'établissement d'une première liste restreinte, des entretiens avec un comité de haut niveau qui établirait une liste plus restreinte comportant trois ou quatre noms de personnes qui auraient un entretien avec le Secrétaire général. Celui-ci prendrait la décision en dernier ressort, en tenant compte également des résultats de ses consultations avec le Conseil d'administration.

111. En conclusion, la Directrice exécutive a rendu hommage aux délégués qui étaient appelés à d'autres fonctions ailleurs qu'à New York. Elle les a remerciés, ainsi que l'ensemble du Conseil d'administration, de s'être faits les champions du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'avoir aidé le FNUAP à mener à bien sa mission et à s'acquitter de son mandat.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/23 relative au rapport de la Directrice exécutive pour 2009 consacré aux progrès et réalisation dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP.

XV. Engagements de financement

113. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et d'autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18) et a fait le point sur la situation financière du FNUAP. Il a noté qu'au 15 juin 2010, les recettes prévues au titre des contributions aux ressources ordinaires étaient estimées à quelque 457,6 millions de dollars, soit une baisse de 9,4 millions de dollars par rapport à la date à laquelle le rapport avait été rédigé, à savoir en mars dernier, où elles avaient été estimées à 467,9 millions de dollars. Au 15 juin 2010, sur les 108 annonces de contributions officielles, 32 étaient des annonces de contributions pluriannuelles. En ce qui concerne les projections relatives aux recettes de 2010, le Chef du Service de la mobilisation des ressources a annoncé un amendement, notant que la diminution prévue de la contribution de la France était de 22 %. Il a remercié le Conseil d'administration et tous les pays de leur étroite collaboration et de leur soutien indéfectible.

114. Deux délégations ont pris la parole pour souligner que le FNUAP avait besoin de ressources de base prévisibles, disponibles en temps voulu et accrues pour aider les pays à mettre en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont encouragé les pays à annoncer leur contribution sur un cycle pluriannuel. La Mauritanie a annoncé qu'elle avait doublé sa contribution au FNUAP pour la période 2009-2011. La Belgique a noté qu'elle avait sensiblement augmenté sa contribution aux ressources ordinaires du FNUAP.

115. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a remercié les délégations de leur ferme appui au FNUAP.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/24 intitulée « Rapport sur les contributions des États Membres et d'autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà ».

XVI. Programmes de pays et questions connexes

117. Pour commencer, le Président a annoncé que la prolongation du programme de pays du Pérou (DP/FPA/2010/25) avait été ajoutée à l'ordre du jour au titre du point 16 : Programmes de pays et questions connexes.

118. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté les 10 nouveaux projets de descriptif de programme de pays et 18 prolongations de programmes de pays. Les directeurs des bureaux régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe orientale et l'Asie centrale ont parlé des programmes de leurs régions respectives.

119. Dix délégations de pays donateurs ont fait une déclaration conjointe sur la façon dont les programmes de pays étaient conçus, présentés et exécutés. Notant le double défi que représentait la mise à profit des enseignements tirés des évaluations pour améliorer l'exécution des programmes, les délégations ont souligné qu'il importait : a) d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience dans la conception des programmes afin d'assurer la pertinence de ces derniers et d'évaluer les résultats obtenus; et b) de faire en sorte que les agents d'exécution tirent parti des leçons apprises pour rendre leur travail plus efficace. Elles se sont félicitées de la décision prise par la direction du FNUAP d'évaluer les programmes de pays au cours de l'avant-dernière année du cycle de programme. Afin d'améliorer les débats relatifs aux descriptifs de programme de pays au sein du Conseil d'administration, les délégations ont suggéré que les exposés des directeurs régionaux du FNUAP soient axés sur une analyse des enseignements tirés de l'expérience et des améliorations apportées aux nouveaux descriptifs. Par ailleurs, les débats pourraient aussi inclure des interventions d'agents travaillant sur le terrain, qui montreraient comment les leçons apprises ont été intégrées dans les descriptifs de programme. Les délégations ont souligné qu'un nombre raisonnable d'évaluations de qualité était nécessaire pour pouvoir tirer des enseignements utiles. Elles se sont inquiétées de ce que les bureaux de pays avaient du mal à respecter leurs plans d'évaluation et ont appelé les principaux responsables du FNUAP à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation à cet égard.

120. Au cours du débat, une délégation a prononcé une déclaration au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, soulignant que le grand principe à suivre dans toutes les activités opérationnelles des Nations Unies était l'appropriation et la direction nationales. La délégation a réitéré la position du Groupe selon laquelle l'aide au développement fournie par les Nations Unies, et en particulier ses activités opérationnelles, ne devait pas être politisée et devrait être fondée sur le principe de l'appropriation nationale, dans le respect de la souveraineté des pays et dans le souci de préserver la neutralité des fonds et programmes. La délégation a souligné que les membres du Conseil d'administration étaient censés donner des orientations aux organismes sur les aspects techniques des programmes de pays. Elle a souligné également que toutes les questions devraient être examinées dans les instances appropriées.

121. Les délégations ont formulé des observations sur divers projets de descriptif de programme, se déclarant satisfaites de l'accent mis sur le renforcement du système sanitaire et le suivi de la qualité et l'évaluation; la complémentarité des efforts de renforcement des capacités avec ceux d'autres partenaires pour le développement; la formation des responsables à l'analyse et à l'utilisation des données pour l'élaboration de politiques et de programmes de santé; et l'accent mis sur l'égalité hommes-femmes. Les délégations ont souhaité une meilleure coordination avec le Fonds mondial et d'autres initiatives en matière de santé dans le domaine de la mortalité maternelle; l'inclusion de valeurs de référence et de cibles pour les indicateurs de résultats; et la publication en temps opportun d'évaluations des programmes de pays.

122. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur du programme pour la République populaire démocratique de Corée. Certaines ont souligné la nécessité de suivre de manière rigoureuse et approfondie l'exécution du programme, notamment pour s'assurer qu'il touchait effectivement les bénéficiaires prévus et qu'aucun versement en espèces n'était effectué. Reconnaissant l'appui de longue date du FNUAP au droit et à la santé en matière de reproduction, ainsi qu'à la question de la population et du développement en Chine, une délégation a déclaré que les activités du Fonds en Chine avaient un impact positif et important aux niveaux local, régional et national. La délégation s'est félicitée du travail effectué par le Fonds en Chine. Se référant au projet de document pour la Géorgie, la délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était inacceptable que son pays soit présenté comme partie au conflit armée de 2008. La délégation a souligné que le travail et les fonds et programmes des Nations Unies devaient être neutres et non politisés. Elle a déclaré que les Gouvernements des deux républiques indépendantes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud devraient être consultés afin de trouver un mode approprié de coopération avec le FNUAP.

123. Les délégations concernées ont remercié le Conseil d'administration de la prolongation de leurs programmes respectifs. Les délégations ci-après ont exprimé au FNUAP leur reconnaissance pour le soutien apporté : Autorité palestinienne, Bangladesh, Chine, Iraq, Mauritanie, Pakistan, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone.

124. La Directrice exécutive adjointe (Programme) et les directeurs des bureaux régionaux ont remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur appréciation de l'appui reçu du FNUAP. Ils ont assuré le Conseil d'administration que, conformément à la décision 2006/36, les observations relatives aux projets de

descriptif de programme de pays seraient transmises aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte pour la mise au point définitive du document. Ils ont aussi assuré le Conseil du ferme engagement du FNUAP à l'égard des principes de neutralité, d'universalité et de multilatéralisme, ainsi que de la direction et de l'appropriation nationales.

125. Le Conseil d'administration a approuvé le prolongation de deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone. Il a également approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour la République islamique d'Iran. Le Conseil a pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Myanmar, le Pérou, la Somalie, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam et la prolongation de six mois du programme pour la République de Tanzanie. Le Conseil d'administration a également pris note des projets de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Géorgie, l'Iraq, la République populaire démocratique de Corée, le Swaziland, le territoire palestinien occupé et la Turquie et des observations y relatives, qui seraient transmis aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte pour la mise au point définitive des programmes, conformément à la décision 2006/36.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/25 intitulée « Demande formulée par la République-Unie de Tanzanie tendant à ce que soit présenté un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ». Une fois adoptée la décision, la délégation de la République démocratique du Congo a félicité la République-Unie de Tanzanie de l'adoption de la demande et du succès de l'initiative « Unis dans l'action ». La délégation de la République-Unie de Tanzanie a remercié le Conseil d'administration de son soutien indéfectible et a noté que l'initiative « Unis dans l'action » avait eu un impact considérable sur le Gouvernement et la société civile du pays.

XVII. Évaluation

127. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a présenté le rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2010/19). La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté la réponse de la direction du FNUAP.

128. Les délégations ont pris acte de l'engagement pris par la direction du FNUAP de continuer à améliorer la culture d'évaluation et l'ont remerciée de sa réaction constructive aux conclusions de l'évaluation. Sur la base de l'expérience de leurs propres agences, elles ont reconnu qu'il fallait du temps pour mettre en œuvre « une culture de l'évaluation » au sein d'une organisation. Elles ont appelé le FNUAP à accorder une attention prioritaire aux aspects suivants : élaboration d'orientations opérationnelles; adoption progressive de l'approche « concentrique » de l'évaluation qui permet de mesurer l'impact; prise en compte du fait que le suivi des résultats et l'amélioration continue sont des fonctions essentielles; renforcement des activités de suivi; et présentation d'évaluations au moment de la soumission de programmes de pays nouveaux ou prolongés au Conseil d'administration. Les délégations ont noté avec satisfaction que la réaction de la direction du FNUAP et le plan d'évaluation biennal témoignaient d'une prise de conscience de ce qu'en tant que source d'enseignements pour l'avenir, les évaluations devraient obligatoirement

précéder la planification des nouveaux cycles de programmes de pays. Elles se sont félicitées de la décision prise par la direction du FNUAP de procéder aux évaluations au cours de l'avant-dernière année du cycle de programmes de pays.

129. Plusieurs délégations ont apprécié que le FNUAP reconnaisse la nécessité d'harmoniser les méthodes d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies. Elles ont noté que l'harmonisation des méthodes n'équivalait pas à mener des évaluations conjointes. En ce qui concernait le développement des capacités au niveau des bureaux de pays, elles ont suggéré qu'une formation soit organisée conjointement par l'équipe de pays des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer à publier ses rapports d'évaluation sur son site Web et ont souligné que tous les rapports d'évaluation devraient être mis à la disposition de la Division des services de contrôle interne. Une délégation a demandé quand il y aurait un débat au sein du Conseil d'administration sur l'évaluation de 2009 de la réaction humanitaire du FNUAP mentionnée dans le document DP/FPA/2010/19. Une autre délégation a remercié le FNUAP de sa contribution à la Campagne mondiale pour éliminer la fistule. Une délégation a remercié le FNUAP du soutien fourni pour le recensement de la population de son pays.

130. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'elles s'étaient attendues à trouver dans le rapport de la Division des services de contrôle interne une enquête systématique et des informations sur les principales conclusions et recommandations des évaluations effectuées au cours de l'exercice concerné. Elles ont appelé la Division et la direction du FNUAP à faire tout leur possible, conjointement, pour publier davantage de rapports d'évaluation. Certaines délégations ont demandé si le plan d'évaluation biennal 2010-2011 comportait une liste complète des évaluations prévues et ont noté que les évaluations prévues par la Division des services de contrôle interne devraient être incluses dans cette liste complète. Il a été déclaré que l'information sur la mise en œuvre et l'impact devrait être incluse dans le rapport d'évaluation de la Division ainsi que dans la réponse de la direction du FNUAP qui serait présentée à la session annuelle de 2012 du Conseil d'administration. Enfin, la Division a été invitée à inclure dans ses futurs rapports des informations sur les conclusions et recommandations des évaluations.

131. Les délégations ont encouragé le FNUAP à prendre d'autres mesures pour asseoir la programmation sur des données scientifiques et faire un meilleur usage des conclusions des évaluations en les intégrant dans les cycles suivants de programmation. Plusieurs délégations ont souhaité des évaluations conjointes et ont déclaré espérer que les futurs rapports d'évaluation contiendraient les principales conclusions des évaluations, notamment les conclusions récurrentes. Une délégation a demandé si le FNUAP disposait de suffisamment de ressources humaines pour mettre en œuvre la nouvelle politique d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation.

132. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs conseils et les a assurés que le FNUAP avait bien l'intention de rendre des comptes. Elle a souligné l'indépendance des services de contrôle interne et a apprécié le travail du Directeur de la Division. Elle a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la question des attributions et des contributions, notant que des débats prolongés avaient eu lieu sur cette question lorsque le plan stratégique du Fonds avait été élaboré. Elle a souligné que le moment était venu de prêter à nouveau attention à cette question à la

lumière, notamment, du programme de pays commun unique, parce qu'il serait nécessaire de penser à la manière dont les évaluations seraient menées concernant les contributions des fonds et programmes des Nations Unies et celles des gouvernements nationaux. Elle a noté que l'approche « concentrique » de l'évaluation posait également des questions complexes concernant les attributions et les contributions. À propos de la capacité, elle a appelé le Conseil d'administration à aider le FNUAP à résoudre le problème des ressources destinées à l'évaluation, espérant que dans le prochain budget, le Conseil d'administration autoriserait des ressources supplémentaires pour continuer à renforcer l'évaluation au sein du FNUAP. Elle a également invité les membres du Conseil d'administration à envisager de tenir un débat thématique sur la question de l'audit et de l'évaluation dans le nouvel environnement de programmation et de financement, l'accent étant mis sur la direction et l'appropriation nationales.

133. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations de leurs observations constructives et a déclaré apprécier qu'elles aient reconnu les mesures prises par le FNUAP pour renforcer l'évaluation. Elle a déclaré qu'elle pensait elle aussi que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour améliorer la qualité et le calendrier des évaluations et renforcer les enseignements qui en étaient tirés. Elle a noté qu'une formation conjointe était déjà en cours au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et que le FNUAP chercherait à l'élargir. Elle a déclaré que le FNUAP avait pris note des avis et suggestions des membres du Conseil d'administration et les intégrerait dans son travail. La Division des services de contrôle interne serait également invitée à compléter la liste des évaluations prévues. La Directrice exécutive adjointe a remercié le Gouvernement suisse d'avoir accepté de continuer à détacher un membre de son personnel auprès du Service d'évaluation du Fonds et a demandé à d'autres membres du Conseil d'administration d'envisager de détacher des spécialistes de l'évaluation, soit auprès de la Division des services de contrôle interne, soit auprès de la Division du programme du Fonds.

134. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a remercié les délégations de leurs observations et les a assurées que les observations relatives à ces rapports seraient prises en compte dans le prochain rapport biennal.

135. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/26 intitulée « Rapport biennal sur les activités d'évaluation ».

XVIII. Autres questions

Rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP

136. L'Administratrice associée du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont donné un aperçu du rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP.

137. Une délégation a demandé s'il existait un dialogue sur les politiques et une planification stratégique aux niveaux national et régional à propos des plans stratégiques des organisations. Une autre délégation a noté la synergie découlant du regroupement des bureaux et a demandé si des mesures étaient prises pour assurer des synergies dans les cas où les bureaux régionaux n'étaient pas regroupés.

138. L'Administratrice associée du PNUD a mis en lumière la collaboration interinstitutions et les mécanismes d'appui au dialogue sur les politiques.

139. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a noté que, dans l'ensemble, les priorités régionales du Fonds correspondaient au plan stratégique du FNUAP (2008-2013) qui, lui-même, découlait des priorités nationales et régionales. Elle a donné un certain nombre d'exemples précis pour illustrer ce point. Elle a reconnu également les synergies qui résultaient du regroupement des bureaux et a noté qu'une évaluation de la régionalisation du Fonds était prévue pour 2012-2013. Elle a noté que l'harmonisation et l'alignement étaient deux des principaux objectifs du regroupement et que lorsque les bureaux du FNUAP n'étaient pas regroupés avec ceux du PNUD, ils l'étaient néanmoins avec ceux d'autres organisations des Nations Unies, chaque fois que possible.

Autres événements

140. Les tables rondes ou réunions d'information ci-après ont eu lieu :

a) *Réunion-débat spécial sur l'élimination de la pauvreté : l'importance de la santé en matière de sexualité et de procréation.* Le Président du Conseil d'administration a présidé cet événement spécial et des exposés ont été faits par le Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, par un professeur associé de la Georgetown University aux États-Unis, par le Directeur adjoint, FP/RH Health Policy Initiative, Futures Group International, États-Unis; et par un expert des systèmes de santé et de l'économie de la santé du Nigéria. La Directrice exécutive du FNUAP a prononcé les remarques finales;

b) *Manifestation parallèle conjointe sur la réaction humanitaire et d'urgence – la santé sexuelle et reproductive en période de crise, de relèvement et au-delà : question qui ne concerne pas seulement les femmes.* Le Directeur général pour la coopération internationale du Ministère néerlandais des affaires étrangères a présidé cette manifestation parallèle et des exposés ont été faits par la Ministre des affaires féminines de Haïti, la Chef du Service d'intervention humanitaire du FNUAP et le Conseiller principal pour le relèvement, Bureau de la prévention des crises et du relèvement/PNUD;

c) *Table ronde sur le rôle du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le renforcement des capacités et l'efficacité du développement.* Des présentations ont été faites par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD; le Directeur de la Division technique du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS;

d) *Réunion informelle du PNUD sur l'évaluation internationale des OMD.* L'exposé a été fait par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD.